Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 26 Sep 2006
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: RR / Dossier pédagogique 4016

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : AUTOBUS - AUTOCAR : MAINTENANCE DE VEHICULE : CONVENTION EPS - FOREM
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 251402U21X1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann

Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Régine Renard ou Carine Cacheux (02/690.87.08 ou 02/690.87.11)

U-4016.

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) ~~Communauté française~~ O (1) ~~Libre confessionnel~~
● (1) Provincial ~~et communal~~ O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. LEFERE, Administrateur délégué Date et signature (2) Le 5juillet 2006

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Autobus-Autocar : Maintenance de véhicule : Convention EPS - FOREM

Code de l'unité de formation (3) :	Domaine de formation (4) :
251402U21X1	205

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation (3) :	Domaine de formation (4) :
2514021X1	205

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Maintenance de véhicule	PP	C	32
Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 21.09.06 Signature :

J. LEONARD
Administrateur pédagogique

COPIE CONFORME

Nicole SCHETS
Directrice

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

AUTOBUS-AUTOCAR - MAINTENANCE DE VEHICULE : Convention EPS - FOREM

Date d'approbation: Date d'application obligatoire: Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
Unité Formation		205	AUTOBUS-AUTOCAR - MAINTENANCE DE VEHICULE : Convention EPS - FOREM 40 Périodes			NEANT			NEANT			

Autobus-Autocar : Maintenance de véhicule : Convention EPS - FOREM

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant, d'acquérir les savoirs, savoir-être et savoir-faire, nécessaires pour la conduite d'un autobus ou d'un autocar sur la voie publique en toute responsabilité et toute autonomie.

Autobus-Autocar : Maintenance de véhicule : Convention EPS - FOREM

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

En français,

- de comprendre un texte écrit (+/- 50 lignes) dans un langage usuel, en réalisant une synthèse écrite et en répondant à des questions sur le fond ;
- d'émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

En mathématiques,

- d'utiliser les 4 opérations de base (+-*/), les priorités et les conventions du calcul algébrique ;
- de repérer un élément dans un plan ;
- de lire un graphique simple ;
- d'utiliser une calculatrice :
    - pour déterminer des valeurs numériques,
    - pour déterminer un ordre de grandeur et vérifier la plausibilité d'un résultat ;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Un certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou un certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CESI ou C2D).

Autobus-Autocar : Maintenance de véhicule : Convention EPS - FOREM

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Autobus-Autocar : Maintenance de véhicule : Convention EPS - FOREM

4. PROGRAMME

L'étudiant(e) sera capable de :

Effectuer les contrôles de routine

- Contrôler les niveaux
- Contrôler les organes et accessoires du véhicule
- Contrôler les organes et accessoires du moteur et de transmission
- Contrôler les circuits de freinage
- Contrôler les circuits pneumatiques
- Protéger les organes et circuits contre le gel
- Changer les roues
- Nettoyer le véhicule
- Chaîner le véhicule

Effectuer la maintenance du véhicule

Poser un diagnostic en cas de panne

- Identifier la nature de la panne
- Localiser l'origine de la panne
- Identifier l'élément défectueux
- Evaluer ses possibilités d'intervenir

Intervenir en cas de panne

- Définir la panne
- Remplacer ou réparer les éléments défectueux
- Organiser le remorquage

Etablir un rapport de panne

Autobus-Autocar : Maintenance de véhicule : Convention EPS - FOREM

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de :

Effectuer les contrôles de routine

Effectuer la maintenance du véhicule

Et pour une situation de panne décrite par ses conséquences :

- Identifier la nature de la panne
- Localiser l'origine de la panne
- Identifier l'élément défectueux
- Etablir un rapport de panne

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la pertinence de la (des) solution(s) proposée(s)
- de la capacité à utiliser les différents outils.

Autobus-Autocar : Maintenance de véhicule : Convention EPS - FOREM

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert reconnu par le secteur.